

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Organisation de l'enquête publique portant sur la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Wailly-Beaucamp

### Objet de l'enquête

Par arrêté n°2024-18 en date du 08 mars 2024, de Monsieur le président de la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, il sera procédé à une enquête publique ayant pour objet la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wailly-Beaucamp du mardi 02 avril 2024 (14h00) au vendredi 03 mai 2024 (19h00), soit pendant 32 jours consécutifs.

### Nom et qualités du commissaire enquêteur

Franck LAPLACE, responsable foncier de la société Canal Seine Nord Europe, a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. Monsieur Philippe DUPUIT a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

### Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant la durée de l'enquête du mardi 02 avril 2024 (14h00) au vendredi 03 mai 2024 (19h00), le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- A la mairie de Wailly-Beaucamp – 7 Rue de l'Eglise – 62 170 WAILLY-BEAUCAMP (tel : 03.21.81.28.05) aux heures et jours habituels d'ouverture au public.
- Sur le site internet de la CA2BM dans la rubrique mise à disposition du public ([www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public](http://www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public)) ainsi que dans la rubrique urbanisme (<https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures/les-procedures-en-cours>).
- Un poste informatique sera mis à disposition des personnes souhaitant consulter les dossiers en version numérique en mairie de Wailly-Beaucamp aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée au siège de l'enquête, soit à la mairie de Wailly-Beaucamp ou à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois – 11-13 Place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer (tel : 03.21.06.66.66).

Toute personne pourra, sur sa demande adressée au siège de l'EPCI et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté portant organisation de celle-ci.

## **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions**

Le public pourra consigner ses observations et propositions du mardi 02 avril 2024 (14h00) au vendredi 03 mai 2024 (19h00), soit pendant 32 jours consécutifs :

- sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public en mairie de Wailly-Beaucamp aux heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- par correspondance au commissaire enquêteur, au siège de la CA2BM – Monsieur le commissaire enquêteur – 11-13 Place Gambetta -62170 Montreuil-sur-Mer
- par courriel à l'adresse mail suivante : [commissaireenqueteur@ca2bm.fr](mailto:commissaireenqueteur@ca2bm.fr) ;
- en rencontrant le commissaire enquêteur, à l'occasion des permanences qui se dérouleront, en mairie Wailly-Beaucamp, les jours et heures suivants :

- **Mardi 02 avril 2024 : 14h00 – 19h00**
- **Mardi 16 avril 2024 : 14h00 – 19h00**
- **Vendredi 03 mai 2024 : 14h00 – 19h00**

## **Modalités selon lesquelles le public pourra consulter les observations et propositions déposées par le public**

Les observations et propositions formulées sur le site internet de la CA2BM seront consultables sur le site internet de la CA2BM ([www.ca2bm.fr](http://www.ca2bm.fr) – rubrique urbanisme ou mise à disposition) et annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête (annexé au registre et mis en ligne après modération du commissaire enquêteur).

## **Evaluation environnementale, étude d'impact ou dossier d'information environnementale**

Le dossier a été soumis à évaluation environnementale (dossier joint : évaluation environnementale et résumé non technique).

## **Avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement**

Les éléments sont joints au dossier soumis à enquête publique (avis délibéré n°2023-7536 en date du 23 janvier 2024 pour lequel un mémoire en réponse, une proposition de complément à l'évaluation environnementale et au résumé non technique ont été rédigés).

## **Suites de l'enquête publique**

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans tous les lieux de consultation du dossier au public cités ci-dessus ainsi que sur le site internet de la CA2BM.

Le projet révision allégée du PLU, éventuellement modifié pour prendre en compte les observations du public, les services consultés, les observations des personnes publiques associées, la Mission Régionale d'Autorité environnementale, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CA2BM.